

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## N°2022/20 EN DATE DU 11/06/2022

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 09

Représentés : 02

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 11 juin 2022, à 10h30, à la mairie, selon la convocation en date du 3 juin 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. LEONARD. BRUZAT. DUBARRY.  
ESCALIER. BAYLE

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU.

Monsieur Damien LEVEQUE est représenté par Madame Sylvie ACHARD.  
Madame Nadège MARCILLAUD est représentée par Daniel LAVALADE.

Madame Florence DUBARRY a été élue secrétaire de séance.

### ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET COMMUNAL

**Vu** le Code Général de la fonction publique,

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Considérant** que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes en raison des faibles montants pour un montant total de 11.30€ auprès de 2 débiteurs,

**Considérant** que le comptable au trésor nous demande le passage de ce montant en admission en non-valeur,

**Madame le Maire** demande au Conseil Municipal de se prononcer qui, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la non-valeur pour un montant de **11.30€** concernant les exercices 2018 et 2021 du budget communal
- dit que ces dépenses sont inscrites sur le budget communal au 6541.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,  
Sylvie ACHARD

